

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 12 juin 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (2) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme TROUWBOST (représentée par M. BERTHIER).

Membres excusés : (2) Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND.

Date de convocation : 6 juin 2014

Délibération n° : 27-2014

Objet : Indemnité versée au Trésorier municipal

Par délibération du 29 mars 2011, le conseil d'administration avait décidé d'accorder le versement d'une indemnité de conseil à Monsieur Guy OTTIN, Trésorier municipal, en application de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Ce texte prévoit qu'une nouvelle décision soit prise à l'occasion du renouvellement de l'assemblée délibérante.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- décident d'attribuer à Monsieur Guy OTTIN, l'indemnité prévue par l'arrêté sus-visé au taux maximum ;
- précisent que cette indemnité sera versée semestriellement après communication, au service financier du CCAS, par le Trésorier du CCAS, du montant exact de la somme à mandater ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tout acte et intervenir pour l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration, le :

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

19 JUIN 2014

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie POPADYAK



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DAGB : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2014